

Convocation du :
9 juillet 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 JUILLET 2019

Nombre de conseillers
présents : 3

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 15 juillet, à 20 heures 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 9 juillet, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
votants : 5

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU (arrivée à 20h45), Chantal VASSARD, membres du comité syndical.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres.

Absentes excusées :

Madame Marie-France DE AVEIRO,
Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA ;
Monsieur Mickaël D'HUIT, ayant donné pouvoir à Madame Chantal VASSARD ;
Madame Roseline DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres.

Secrétaire de séance : Madame Chantal VASSARD

Madame ABADIA précise que la validation du compte-rendu de réunion du comité syndical du 17 juin sera reportée à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Le quorum n'étant pas atteint, l'ordre du jour est abordé à titre d'information des élus présents.

Monsieur VAN DER STICHELE profite de l'occasion pour présenter le projet de la commune concernant l'accès des abords mairie et école aux membres présents, le chantier débute la semaine prochaine pour permettre de faire le gros-œuvre pendant les deux mois d'été.

1. POINT SUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Madame ABADIA fait un point sur l'avancée du futur SIVOS :

- La journée de déménagement : M. BOURGEOIS était présent sur le site de Ver-lès-Chartres. Toutes les communes ont participé, les enseignants étaient présents, toutes les classes sont meublées. Quelques confusions cependant dans l'organisation et la répartition du mobilier, en effet il y a eu trop de mobilier déplacé à Mignières, celui-ci devrait nous revenir.
- Les clés vont être récupérées pour permettre de refaire des trousseaux complets. L'agent communal s'en chargera cet été.
- Matériel informatique : le montant des différents devis est très différent selon la solution envisagée, la moins onéreuse serait que le secrétariat de Mignières et de Ver-lès-Chartres se déplace sur un site. Monsieur VAN DER STICHELE propose de rencontrer Héaux solution informatique, puisque le matériel informatique de la mairie doit être renouveler, pour envisager une solution où l'on déplace l'ordinateur pour permettre de travailler d'un lieu ou d'un autre. Madame ABADIA rappelle qu'il n'y a pas 2 accès possible sans l'investissement d'un serveur, et que l'option d'un poste fixe à Mignières ne lui permet pas d'avoir un accès en dehors des horaires de la commune. Monsieur VAN DER STICHELE doit également prendre contact avec la société Berger-Levrault pour la commune et propose de se renseigner sur le principe des fichiers partagés.
- Secrétariat : il est souhaitable que la secrétaire du syndicat se déplace à Mignières. Monsieur VAN DER STICHELE intervient car la convention de prestation de service du secrétariat entre la commune et le SIRP n'a pas été signée. Il n'est pas possible de rédiger un ordre de mission. Madame ABADIA précise qu'il n'est pas possible non-plus de faire déplacer la secrétaire de Mignières. Il est indispensable d'avancer sur les tableaux de présence des enfants : un pour la garderie, un pour le transport et un pour la cantine. Chaque fichier doit être détaillé par classe. Un échange des dossiers d'inscription, en fonction du site où est scolarisé l'enfant, est prévu.
- Monsieur VAN DER STICHELE s'informera auprès de la préfecture du délai d'attente de l'arrêté préfectoral actant l'intégration de la commune de Mignières.
- Foyers séparés : il est souhaitable d'exiger les signatures des 2 parents sur le dossier d'inscription. Sur demande écrite, les parents pourront partager les factures. Pour simplifier les factures, les déductions (maladies, absence) se feront à la fin de l'année scolaire.

2. TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Madame ABADIA annonce :

- Les travaux respectent le délai énoncé lors du précédent comité syndical. Les enseignants ayant déjà installé leur classe, il n'y aura pas de grand ménage cet été, les agents du service technique du SIRP seront prévenus de faire le ménage dès leurs retours.
- Des travaux d'électricité qui n'étaient pas prévus au budget sont apparus.
 - a) Lors des déplacements des VPI, on s'est rendu compte qu'il était nécessaire de déplacer l'éclairage du tableau existant sur deux classes car ils sont dans le champ de vision du VPI. Soit un supplément de 270€ TTC.
 - b) La salle de motricité qui servira de garderie n'a pas d'interrupteur pour ouvrir le portail, l'installation d'un deuxième moniteur interphone a été estimée à 890€.
 - c) De même, la nouvelle direction a demandé une alarme incendie dans les autres classes. Le système ne peut se faire qu'en radio, le raccordement filaire n'est pas possible dans nos bâtiments. Le devis d'installation de l'alarme incendie supplémentaire est de 1620€.
 - d) L'équipement informatique et les VPI nécessitent une mise aux normes de la connexion RJ45, le devis estimatif pour les 3 classes est de 4006€.

Tous ces travaux sont une charge supplémentaire pour le SIRP difficile à supporter au budget, compte-tenu des investissements déjà programmés cette année. Madame ABADIA demande aux maires de Corancez et de Ver-lès-Chartres un appel exceptionnel afin de concrétiser ses travaux inévitables de fonctionnement.

3. TARIF PERISCOLAIRES RENTREE 2019/2020

Madame ABADIA indique qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs entre le SIRP et la commune de Mignières en vue de la future rentrée scolaire dans le cadre de l'organisation du futur SIVOS. La commission scolaire a opté pour l'inscription à l'année avec un forfait de jours à la semaine prédéterminés en début d'année scolaire par les parents et une mensualisation des familles. La facturation sera établie sur 10 mois avec une régularisation le dernier mois (absence, maladie). Ces tarifs seront votés lors d'un prochain comité syndical.

4. ACQUISITION D'UN FOUR

Madame ABADIA fait part à l'assemblée de la nécessité de prévoir l'achat d'un four de complément à la cantine. La commune de Morancez propose de nous revendre leur four à 1000€. Madame GUÉDOU demande quel est le prix d'un neuf et quelle est l'ancienneté de celui-ci ? Madame ABADIA indique que des informations supplémentaires vont être prises et reporte la décision ultérieurement.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA annonce qu'il y a nécessité d'acheter un peu de vaisselle supplémentaire (bols, assiettes et couverts). Dorénavant, il faudra utiliser des pichets car les bouteilles d'eau en plastiques sont proscrites. Monsieur SERVIN propose de prendre dans le stock présent sur la commune de Corancez car la vaisselle ne se loue plus, et prévient Madame DE AVEIRO en ce sens.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.


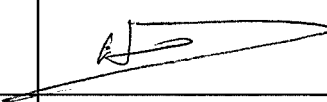
Un comité syndical est fixé au lundi 22 juillet afin de délibérer sur les tarifs périscolaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Madame DE AVEIRO Marie-France	Absente	Madame ROGUET Laury	Absente
Monsieur D'HUIT Mickaël	Absent	Madame VASSARD Chantal	